

# Principales taxes liées à l'environnement et payées par les entreprises

## IMPÔTS DIRECTS

Domaines	Mesures	Recettes en millions d'euros	Modalités d'application
<b>ENERGIE</b>	Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP).	<b>18 882</b>	Tarifs établis par les régions à partir de 2007. Taxe intégrée au prix de vente. Possibilité d'exonération partielle pour les biocarburants.
	Taxe sur les fournitures d'électricité sous faible et moyenne puissance.	<b>1 235</b>	Facultative (en fonction des collectivités territoriales). Fondée sur les quantités consommées.
	Taxe sur le charbon.	<b>50*</b>	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2007, à raison de 1,19 euro par MWh.
<b>TRANSPORT</b>	Taxe sur les certificats d'immatriculations (cartes grises).	<b>1 851</b>	Taux unitaire par cheval-vapeur fixé par les conseils régionaux. Exonération totale ou partielle pour les véhicules électriques, GNV et GPL.
	Taxe sur les véhicules de société.	<b>1 070</b>	Vignette fixée en fonction de la puissance du véhicule.
	Taxe à l'essieu.	<b>220</b>	Contribution pour les véhicules les plus lourds. De 68,60 à 251,54 euros par trimestre et par véhicule.
<b>EAU</b>	Redevances sur les prélèvements d'eau, la détérioration de la qualité de l'eau, la consommation d'eau potable.	<b>1 679</b>	Calculées à l'échelle de la commune et répercutées sur la facture d'eau.
<b>DIVERS</b>	Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).	<b>490</b>	Regroupe les taxes sur la pollution atmosphérique, les déchets ménagers et industriels spéciaux, les huiles de base, les nuisances sonores (avions), les produits polluants (lessives, antiparasitaires...), les installations classées.

## ECO-TAXES

Domaines	Mesures	Recettes en millions d'euros	Modalités d'application
<b>EMBALLAGE</b>	Loi de juillet 1992 sur le recyclage des emballages.	<b>402</b>	Producteurs, importateurs et distributeurs versent, en moyenne, 0,6 centime d'euro par emballage produit à Eco-Emballages.
<b>PNEUS</b>	Décret du 24/12/2002 sur le recyclage des pneus.	<b>72,4</b>	Contribution des producteurs et importateurs à la tonne produite: de 1,85 à 150 euros, en fonction du type de pneus.
<b>ELECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</b>	Décret du 20/07/2005 sur l'élimination des déchets issus des équipements électriques et électroniques.	<b>100*</b>	Contribution des producteurs sur chaque unité produite (entre 0,10 et 9 euros selon le type d'appareil) auprès de l'un des quatre éco-organismes agréés par l'Etat (Eco-Systèmes, ERP, Ecologic et Recylum).
<b>PAPIER</b>	Décret du 01/03/2006 sur la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets d'imprimés.	<b>ND</b>	Contribution des producteurs d'imprimés non sollicités (catalogues, tracts) en fonction des tonnages distribués. Entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2007.
<b>TEXTILE</b>	Taxe Emmaüs (en cours d'adoption).	<b>ND</b>	Taxe payée par les producteurs et importateurs de textile d'habillement pour la collecte et le tri des textiles usagés.